



# Cultures légumières

Calvados - Haute Normandie

BSV n°20 du 18 août 2017



## Animateur référent

Marie-Laure BLANC  
FREDON BN  
02.31.46.96.53  
ml.blanc.fredonbn@wanadoo.fr

## Animateur suppléant

Marielle SUIRE  
CA 76  
02.35.59.47.50  
marielle.suire@seine-maritime.  
chambagri.fr

## Directeur de la publication

Daniel GENISSEL  
Président de la Chambre  
régionale d'agriculture de  
Normandie

BSV consultable sur les sites  
des DRAAF, des Chambres  
d'agriculture

Abonnez-vous sur  
[www.normandie.chambagri.fr](http://www.normandie.chambagri.fr)

Action pilotée par le ministère chargé  
de l'agriculture, avec l'appui financier  
de l'Office national de l'eau et des  
milieux aquatiques, par les crédits  
issus de la redevance pour pollutions  
diffuses attribués au financement du  
plan Ecophyto.



## L'essentiel de la semaine

Le temps reste couvert avec des averses éparses cette fin de semaine puis des conditions ensoleillées avec des températures en hausse sont prévues pour la semaine prochaine.

Attention : cette semaine pas d'observations pour l'Eure et la Seine-Maritime, uniquement le relevé de certains pièges. Dans le Calvados, pas d'observations oignon ni céleri, uniquement le relevé de pièges.

Poireau : les populations de thrips se maintiennent dans les parcelles.

Laitue : présence de pontes de noctuelle dans plusieurs parcelles.

Chou : présence de chenilles et/ou de pontes dans plusieurs parcelles.

Persil, céleri et carotte : second vol de mouche de la carotte toujours en cours dans le Calvados.

Fraise : captures de *Drosophila suzukii* toujours en augmentation.

## SOMMAIRE :

Poireau .....	2
Salade .....	3
Chou.....	4
Endive .....	5
Carotte – Persil - Céleri .....	6
Fraise .....	7

## En fin de bulletin :



MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE  
L'ALIMENTATION

## Note nationale BSV



## Les ambrosies, des adventices des cultures dangereuses pour la santé

Identification et stratégies de lutte

**POIREAU :**Suivi :

Département	Parcelles suivies	Stade
Eure	1 parcelle AB uniquement en piégeage teigne du poireau	Grossissement
Calvados	1 parcelle au nord de Caen	

**Teigne :**Observation :

Aucune chenille n'a été observée dans le Calvados.

Piégeage :

Aucune capture enregistrée.

Evolution du risque :

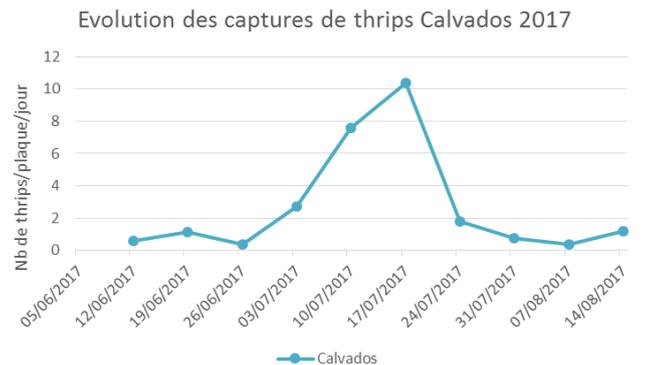
Suite aux captures enregistrées fin juillet dans le Calvados, observez régulièrement vos parcelles notamment celles conduites en AB.

**Thrips :**Observation :

Malgré les fréquentes averses, les populations de thrips sont toujours très importantes dans la parcelle suivie dans le Calvados.

Piégeage :

Les captures sont toujours faibles, les averses limitent le vol des thrips.

Modélisation Thrips CTIFL/SILEBAN sur plateforme INOKI au 17 août:**Date théorique des émergences d'adulte**

<b>14-Brécy</b>	émergence prévue cette fin de semaine
<b>27-Le Neubourg</b>	émergence prévue en milieu de semaine prochaine
<b>76-Beaulieu</b>	émergence prévue en milieu de semaine prochaine
<b>76-Pissy-Poville</b>	émergence en cours

Prophylaxie :

L'irrigation permet d'atténuer les populations.

Evolution du risque :

Le temps couvert entrecoupé d'averses annoncé pour cette fin de semaine n'est pas favorable au vol des thrips et limite les populations sans les stopper. Restez vigilant, des thrips sont installés dans certaines parcelles, le risque devrait repartir à la hausse la semaine prochaine avec le retour d'un temps sec et ensoleillé.

**SALADE :**

Ce bulletin est une publication gratuite, réalisée en partenariat avec

Chambres d'agriculture, SILEBAN, DRAAF Haute et Basse-Normandie, AGRIAL, LUNOR, GRAB HN et producteurs  
Agrobio Basse-Normandie

Suivi :

Département	Parcelles suivies	Stade
Calvados	7 parcelles de laitue	De 10 feuilles à récolte
Eure	2 parcelles en AB uniquement piégeage noctuelles terricoles	9 feuilles et pomaison

### Noctuelles terricoles :

Observation :

Aucun dégât n'est signalé dans les parcelles du réseau.

Relevé des pièges :

	Noctuelle segetum				Noctuelle ipsilon			
	26 juil	2 août	9 août	16 août	26 juil	2 août	9 août	16 août
<b>Val de Reuil</b>	1	1	-	2	0	0	0	0

Le suivi par piégeage est complémentaire de l'observation et permet d'identifier les périodes de vol des papillons. Il est réalisé à l'aide de phéromones sexuelles spécifiques qui attirent uniquement les individus mâles.

Evolution du risque :

A surveiller autour du Val de Reuil suite aux captures des semaines précédentes. Les chenilles s'alimentent en sectionnant les collets d'une grande diversité de plantes.

Papillon de noctuelle segetum  
(Association Bio Normandie)



### Corvidés / Pigeons:

Comme les semaines précédentes, des dégâts sont observés et signalés dans la majorité des parcelles du Calvados.

Evolution du risque :

Le risque reste important sur les jeunes plantations.

### Chenilles défoliatrices :

Observation :

Des pontes ainsi que de toutes jeunes chenilles ont été notées dans quatre parcelles sur 4 à 12% des plants.

Relevé des pièges :

Des captures d'*Autographa gamma* sont enregistrées dans les parcelles du Calvados.

Nb moyen de papillon/piège/semaine	28 juin	5 juil	12 juil	18 juil	26 juil	02 août	10 août	16 août
<b>Calvados</b>	19	24	18	2	5	12	11	17

Le suivi par piégeage est complémentaire de l'observation et permet d'identifier les périodes de vol du papillon. Il est réalisé à l'aide de phéromones sexuelles spécifiques qui attirent uniquement les individus mâles.

Evolution du risque :

Des pontes ainsi que de jeunes chenilles sont observées. Surveillez vos parcelles afin de repérer les tout jeunes stades.

### Puceron :

Ce bulletin est une publication gratuite, réalisée en partenariat avec

Chambres d'agriculture, SILEBAN, DRAAF Haute et Basse-Normandie, AGRIAL, LUNOR, GRAB HN et producteurs  
Agrobio Basse-Normandie

Aucune colonie de pucerons n'a été observée cette semaine dans les parcelles du réseau.

Seuil indicatif de risque :

Pour les productions de frais : 20% de salades occupées par au moins un puceron aptère en été.

Evolution du risque :

Surveillez vos parcelles et la présence de la faune auxiliaire.

**Thrips :**

Quelques traces de piqûres de thrips ont été relevées dans une parcelle au sud de Caen sur 8% des plants.

Evolution du risque :

Le temps couvert entrecoupé d'averses annoncé pour cette fin de semaine n'est pas favorable au vol des thrips et limite les populations sans les stopper. Restez vigilant, le risque devrait repartir à la hausse la semaine prochaine avec le retour d'un temps sec et ensoleillé.

**Maladie :**

Aucune maladie cryptogamique n'a été notée dans les parcelles du réseau.

**CHOU :**

*Suivi :*

Département	Parcelles suivies	Stade
Calvados	6 parcelles de chou de Milan, cabus et chou-fleur	De 10 feuilles à pomaison

**Altise :**

Aucune altise n'a été observée cette semaine dans les parcelles du réseau.

Evolution du risque :

La pression est très faible et les conditions actuelles ne sont pas favorables. A surveiller uniquement dans les parcelles de jeunes plants.

**Aleurode :**

Leur présence est stable, elle est notée sur 60 à 100% des plants avec des effectifs allant de 1 à 10 individus par chou.

Evolution du risque :

Les conditions humides ne sont pas favorables au développement des populations d'aleurodes. A surveiller avec le retour de conditions sèches et ensoleillées.

**Pucerons verts et cendrés :**

De petits foyers de pucerons cendrés sont toujours observés dans deux parcelles du Calvados, ils sont situés au cœur des choux et sur les feuilles extérieures sur 16 à 24% des plants.

La présence de pucerons verts, est relevée dans une parcelle du Calvados sur 60% des plants, sous les feuilles extérieures à la pomme.

La faune auxiliaire est bien présente dans les parcelles, on observe notamment de nombreux pucerons parasités.

Evolution du risque :

Pour les pucerons cendrés surveillez les parcelles en cours de pomaison et pour les pucerons verts surveillez plutôt vos jeunes plants car la présence de pucerons au cœur de ceux-ci bloque leur croissance. Observez la présence et l'action de la faune auxiliaire.

**Chenilles :**

Observation :

Des pontes (noctuelle) ainsi que des chenilles (teigne et noctuelle) sont présentes dans cinq parcelles de choux du Calvados sur 1 à 44% des plants selon les parcelles.

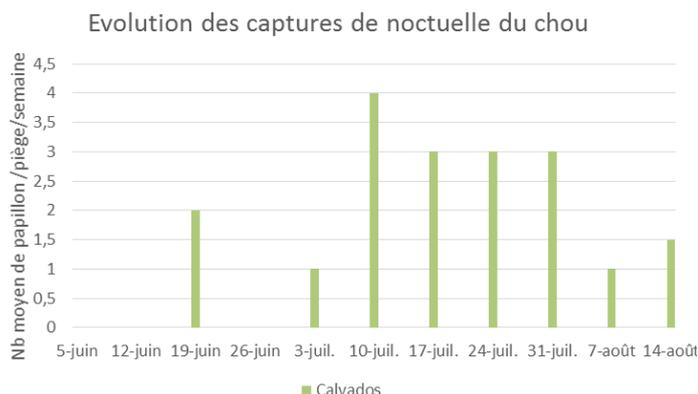
Relevé des pièges :

Pas de relevé cette semaine pour l'Eure et la Seine-Maritime.

Dans le Calvados, des captures de noctuelle sont toujours enregistrées.

Quatre papillons de teigne des crucifères ont été piégés cette semaine.

Le suivi par piégeage est complémentaire de l'observation et permet d'identifier les périodes de vol du papillon. Il est réalisé à l'aide de phéromones sexuelles spécifiques qui attirent uniquement les individus mâles.

Evolution du risque :

Des chenilles ainsi que des pontes sont constatées dans plusieurs parcelles. La présence de chenilles peut occasionner de fortes défoliations sur les jeunes plants et des souillures lors de la récolte si ces attaques se font au stade pommaison. Surveillez vos parcelles.

**ENDIVE :**

*Suivi :*

Département	Parcelles suivies	Stade
Calvados	1 parcelle	Croissance

Bon état sanitaire de la parcelle.

**Mouche de l'endive :**

Observation :

Des piqûres nutritionnelles ont été observées sur le feuillage de 4% des plants observés.

Relevé des pièges :

Nb de mouche piégée /parcelle	28 juin	5 juillet	12 juil	19 juil	26 juil	02 août	09 août	16 août
Calvados	0	terre	0	0	8	1	2	0

Aucune capture cette semaine.

Evolution du risque :

Evolution à suivre avec les prochains relevés.

**CAROTTE – PERSIL - CELERI :**

Suivi :

Département	Parcelles suivies	Stade
Calvados	2 parcelles carotte 1 parcelle de persil 2 parcelles de céleri rave	Grossissement
Eure	1 parcelle carotte, AB, Val de Reuil	Grossissement

Bon état sanitaire des cultures.

**Mouche de la carotte :**Relevé des pièges :

Dans le Calvados : les captures sont toujours en augmentation sur persil et dans une parcelle de céleri. Aucune capture dans les parcelles de carotte.

Val de Reuil : aucune capture n'a été enregistrée depuis la mi-juillet.

Nuisibilité :

Ce sont les larves qui sont responsables des dégâts observés sur les cultures d'Apiacées.

Prophylaxie :

La pose et le maintien d'un voile anti-insecte est recommandé pendant la durée du vol sur les cultures sensibles d'Apiacées.

Evolution du risque :

Le deuxième vol se poursuit dans le Calvados. Evolution à suivre avec les prochains relevés.

**Mouche du céleri :**Relevé des pièges :

Les captures sont nulles.

Nuisibilité :

Ce sont les larves qui sont responsables des galeries observées sur le feuillage du céleri et qui peuvent provoquer son dessèchement sur jeunes plantules.

Sur céleri-rave : sur jeunes plants, jusqu'à 3 semaines après plantation,

Sur céleri-branche : pendant tout le cycle, dépréciation du feuillage.

Prophylaxie :

La pose et le maintien d'un voile anti-insecte est recommandé pendant la durée du vol sur les jeunes plants.

Evolution du risque :

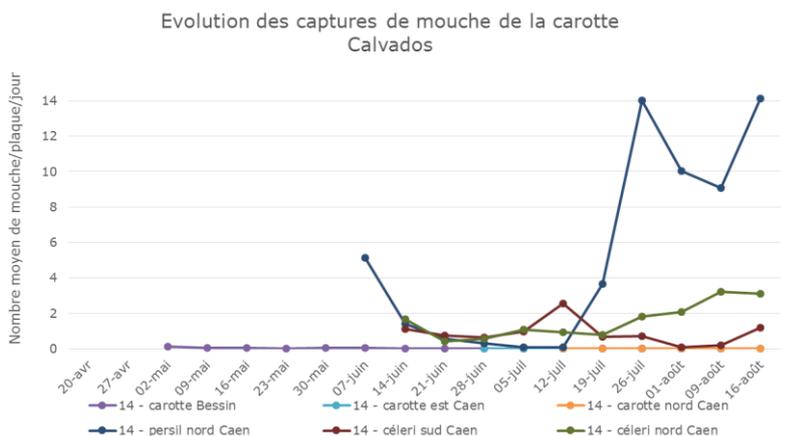
Les captures sont nulles depuis plusieurs relevés, le risque est quasi nul.

**Septoriose :**

Aucune tache n'a été relevée cette semaine dans les parcelles du réseau.

Evolution du risque :

Cette maladie se développe par foyers dans les endroits les plus humides de la parcelle. Les fréquentes averses sont favorables à cette maladie qui nécessite une phase d'eau liquide dans son cycle. Surveillez vos parcelles.



**FRAISE :**Suivi :

Département	Parcelles suivies	Stade
Calvados	1 parcelle sous tunnel, Bessin	Récolte
	1 parcelle sous tunnel, Est de Caen	Récolte
	1 parcelle sous serre, Est de Caen	Récolte

***Drosophila suzukii* :**Relevé des pièges :

Nb de mâles piégés/parcelle	28 juin	5 juillet	12 juil	19 juil	26 juil	02 août	09 août	16 août
<b>Bessin</b>	8	1	2	14	10	6	56	228
<b>Est de Caen</b>	1	0	0	3	10	1	9	22

Les captures sont en augmentation sur les deux sites suivis dans le Calvados. Des fruits attaqués sont signalés.

Prophylaxie :

Tout doit être fait pour éviter la pullulation de l'insecte dans les cultures. La mise en œuvre des mesures prophylactiques est de première importance dans le maintien des populations de *D. suzukii* à un faible niveau.

Il est donc recommandé de :

- ne pas trop espacer les cueillettes des cultures à récolte étalée
- veiller à la bonne aération des plantations (nettoyage régulier des vieilles feuilles)
- ne pas laisser de fruits en sur-maturité ou infestés sur le plant ou tombés au sol. Ces déchets sont à évacuer des parcelles de cultures et à détruire.

Evolution du risque :

La période à risque est en cours. Des fruits matures sont présents en parcelle.

**Acarien :**

Selon les parcelles la présence d'acarien est constatée. Dans certains cas la présence est faible, dans certains tunnels cette présence augmente. Des auxiliaires, acariens prédateurs, sont présents.

Evolution du risque :

Observez régulièrement vos cultures pour détecter les premiers individus.

**Thrips :**

La présence de thrips est très importante dans la parcelle située dans le Bessin, elle est notée sur 88% des fleurs observées, avec des effectifs allant de 2 à 8 individus. Aucun thrips prédateur n'a été observé dans ces fleurs.

Evolution du risque :

Observez régulièrement vos cultures, les populations peuvent augmenter très rapidement.

**Oïdium :**

Cette maladie progresse dans une parcelle où elle touche 100% des jeunes plants.

Evolution du risque :

Cette maladie est favorisée par les fortes amplitudes thermiques. Aérez au maximum vos abris.

Crédit photos : FREDON BN

Ce bulletin est une publication gratuite, réalisée en partenariat avec

Chambres d'agriculture, SILEBAN, DRAAF Haute et Basse-Normandie, AGRIAL, LUNOR, GRAB HN et producteurs  
Agrobio Basse-Normandie

## Les ambrosies, des adventices des cultures dangereuses pour la santé

Identification et stratégies de lutte

Note rédigée par la DGAI-SDQPV avec l'appui de l'Observatoire des ambrosies

Crédit photos : Observatoire des ambrosies

Note actualisée en juillet 2017

### Préambule

L'Ambrosie à feuilles d'armoise, *Ambrosia artemisiifolia* L., est une plante dont le pollen est particulièrement allergisant. Il suffit de quelques grains de pollen par mètre cube d'air pour que les symptômes apparaissent chez les sujets sensibles : rhinite survenant en août-septembre et associant écoulement nasal, conjonctivite, symptômes respiratoires tels que la trachéite, la toux, et parfois urticaire ou eczéma. Dans 50% des cas, l'allergie à l'ambrosie peut entraîner l'apparition de l'asthme ou provoquer son aggravation.

La présence importante d'ambrosie, comme cela a été observé en Auvergne-Rhône-Alpes, induit une sensibilisation progressive d'un nombre croissant de personnes. Les publications médicales citent des taux de 6 à 12 % de la population souffrant d'allergie en zone d'infestation pour Rhône-Alpes, mais des taux beaucoup plus élevés sont cités pour la Hongrie, où *Ambrosia artemisiifolia* est très présente depuis de nombreuses décennies.

Depuis plusieurs années, d'autres espèces<sup>1</sup> du même genre, originaires du continent américain et présentes en Europe, sont également en expansion. Cette note a pour objectif d'apporter des informations relatives à *Ambrosia artemisiifolia*, l'Ambrosie à feuille d'armoise et de présenter *Ambrosia trifida*, la grande ambrosie ou Ambrosie trifide.

Il s'agit d'espèces annuelles favorisées par la mise à nu du sol qui peuvent se multiplier dans les cultures. Si elles ne sont pas identifiées à temps, des pratiques culturales inadaptées peuvent favoriser leur expansion, voire entraîner de fortes pullulations locales. Ces phénomènes ont un impact sur les rendements des cultures de printemps, et constituent également les phases initiales d'une implantation durable de ces plantes.

---

<sup>1</sup> Outre les deux espèces faisant l'objet de la note, deux autres ambrosies exotiques sont présentes en France : *Ambrosia tenuifolia* et *Ambrosia psyllostachia*. Il s'agit de plantes vivaces dont l'écologie est différente et qui ne sont pas abordées dans cette note. L'Ambrosie à épis lisses a fait l'objet d'une analyse de risque parue en 2017 : <https://www.anses.fr/fr/system/files/SANTVEG2016SA0065Ra.pdf>



Fig.1. *A. artemisiifolia* dans la Nièvre (58) : parcelle à stock semencier historiquement important, très forte infestation mal anticipée sur tournesol présentant de surcroît de gros problèmes de levée



Fig.2. *A. trifida* dans une culture de tournesol : une géante à apprendre à identifier

CBNPMP / J.Dao

### Identification de ces deux ambrosies <sup>2</sup>

L'Ambrosie à feuilles d'armoise (*A. artemisiifolia*) et l'Ambrosie trifide (*A. trifida*) sont deux espèces annuelles originaires du continent Nord-Américain. Elles sont connues pour être, dans leurs zones natives, à la fois des mauvaises herbes des cultures et des plantes aux pollens très allergisants.

La répartition en France de ces deux espèces est sensiblement différente. Si quelques populations d'ambrosies trifides ont été repérées sur le territoire, la zone principale de développement de l'espèce se situe actuellement en Midi-Pyrénées (Ariège, Haute-Garonne). L'Ambrosie à feuilles d'armoise a été observée sur une très grande partie du territoire français avec une présence beaucoup plus marquée dans l'ensemble de la vallée du Rhône, ainsi que dans les vallées de la Loire et de l'Allier.

L'Ambrosie trifide est une plante annuelle 'géante' quand les conditions lui sont favorables. Elle se distingue de l'Ambrosie à feuilles d'armoise par une taille plus importante mais surtout par la forme des feuilles qui ne laisse aucun doute pour l'identification de cette espèce.



Fig.3. Ambrosie à feuilles d'armoise  
Feuilles à divisions nombreuses et pennées



Fig.4. Ambrosie trifide  
Feuille de 3 à 5 lobes en éventail

<sup>2</sup> La description très détaillée de l'Ambrosie à feuilles d'armoise est disponible sur le site de l'observatoire des ambrosies (<http://www.ambrosie.info/pages/conn1.htm> et pages liées).

Pour l'Ambrosie trifide, des photographies prises en France sont disponibles sur Tela Botanica : <http://www.tela-botanica.org/bdtfx-nn-4082>

Une clé de détermination a été publiée par l'Observatoire des ambrosies : [www.ambrosie.info/docs/Lettre\\_observatoire\\_016.pdf](http://www.ambrosie.info/docs/Lettre_observatoire_016.pdf)

## Stratégies de lutte

Les stratégies de lutte sont très différentes selon les cultures et selon le niveau d'information sur la présence de la plante dans une région ou une commune.

Lorsque la plante est bien identifiée, il importe de tenir compte de sa présence dans les choix d'itinéraires techniques dès l'installation des cultures. De même, pour les zones non agricoles, des choix techniques raisonnés en fonction de la problématique ambrosie, tels que l'installation de plantes vivaces et de paillis sur des zones de terre mise à nu seront à privilégier. Ces stratégies préventives ne sont pas développées dans cette note qui se focalisera sur les techniques de lutte contre des populations d'ambrosies installées qui sont repérées en cours d'été.

### Rappel réglementaire

La [loi du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé](#) introduit un chapitre spécifique à la lutte contre les ambrosies dans le code de la santé publique (CSP). Un [décret d'application de cette loi](#) définit les mesures susceptibles d'être prises pour prévenir leur apparition ou lutter contre leur prolifération et un [arrêté](#) interdit leur introduction volontaire, leur transport volontaire, leur utilisation, mise en vente, vente ou achat, sous quelque forme que ce soit. Tout contrevenant à ces dispositions est passible d'une contravention de 4<sup>ème</sup> classe. Trois espèces d'ambrosie sont actuellement visées : l'Ambrosie à feuilles d'armoise, l'Ambrosie trifide et l'Ambrosie à épis lisses. Les mesures de prévention et de lutte à mettre en œuvre au niveau national et/ou local comprennent notamment la gestion de tous les espaces, agricoles ou non, où peuvent se développer ces espèces, la destruction des spécimens dans des conditions permettant d'éviter leur dissémination et la prise de toute mesure permettant de réduire ou d'éviter les émissions de pollens.

Dans les départements concernés par la présence d'ambrosie, le préfet détermine par arrêté préfectoral les mesures à mettre en œuvre sur ce territoire et leurs modalités d'application. Les propriétaires, locataires, exploitants, gestionnaires de terrains bâtis et non bâtis, ayants droits ou occupants à quelque titre que ce soit mettent en œuvre les mesures déterminées par arrêté préfectoral dans un délai défini par cet arrêté. En vertu de l'article R610-5 du code pénal, les personnes qui ne respectent pas l'arrêté, sont susceptibles d'être sanctionnées par des amendes de 1<sup>ère</sup> classe.

L'arrêté national relatif aux règles de Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales (BCAE) en date du 24 avril 2015 spécifie que l'Ambrosie à feuilles d'armoise est une espèce invasive. De ce fait, elle n'est pas autorisée en tant que couvert sur les bandes tampons en bordure de cours d'eau (définies par l'article D615-46 du code rural et de la pêche maritime). Pour aller plus loin, certains départements ont décliné cet arrêté et ont mis en place des modalités de gestion supplémentaires de l'ambrosie dans les parcelles en gel. L'ambrosie doit y être gérée de façon prioritaire dans le cadre de l'entretien minimal des terres. Il est alors recommandé de tout mettre en œuvre pour éviter sa montée à graines ou de procéder à sa destruction.

## **Méthodes adaptées aux petites populations**

### **- Arrachage manuel**

L'arrachage manuel constitue une méthode extrêmement efficace pour la gestion de ces espèces annuelles. Cette méthode est réservée aux petites surfaces et doit être réalisée avant le début de l'émission du pollen. Les personnes allergiques au pollen doivent s'abstenir de ce travail. Un minimum de protection est requis (port de gants, manches longues, ...) pour minimiser les contacts avec la plante.

### **- Fauchage répété**

Alternative intéressante à l'utilisation des herbicides, les méthodes de fauche offrent la possibilité de travailler des surfaces importantes ou des linéaires. Ces techniques rapides et respectueuses de l'environnement sont applicables pour diminuer la production de pollen et de semences, mais leur efficacité est limitée par la capacité de repousse de l'ambrosie.

Toute prise de décision par les gestionnaires doit donc tenir compte de l'infestation, du stade de développement de la plante, du climat de la région et des moyens à disposition. Toutefois, gérer la production de pollen et de semences par la fauche n'est possible que par l'application minimale de 2 ou 3 coupes (1er passage à 10 cm, 2ème passage à 6 cm, dernier passage le plus ras possible), suivant les situations ce qui implique une augmentation des coûts d'entretien des zones concernées. Les modalités des interventions sont à définir en fonction de la très grande faculté qu'a l'ambrosie à maintenir une production de semences viables.

## **Méthodes adaptées aux grandes populations en parcelles agricoles**

### **- Déchaumage**

La technique du déchaumage, qui consiste à enfouir superficiellement les pailles de la culture précédente et les adventices qui s'y sont développées, est bien adaptée à l'interruption de la croissance des ambrosies dans les céréales à paille ou d'autres cultures récoltées en cours d'été. Pour éviter la production de pollen, il est recommandé d'intervenir avant la floraison. Si cela n'a pas été possible pour des raisons diverses (calendrier des travaux, accès aux parcelles, ...), il importe d'intervenir malgré tout le plus tôt possible en début de maturation des semences d'ambrosies pour interrompre le cycle de croissance de la plante et éviter l'alimentation du stock de semences de la parcelle.

### **- Gestion du couvert végétal après culture de printemps**

Dans les cultures de printemps, les interventions sont surtout préventives, par des itinéraires techniques mécaniques et chimiques permettant de limiter la croissance des adventices avant l'installation ou dans les premiers stades de la culture.

Lorsque l'infestation n'est constatée qu'en cours de culture, l'intervention n'est que rarement possible. Du fait de la très longue durée de vie des semences dans le sol (plus de trente années selon certains auteurs), une action de broyage des zones avec les plus fortes densités peut être envisagée, la perte à court terme étant largement compensée par le gain sur le moyen et long terme. A la récolte, il importe d'éviter la propagation de semences par les engins de récolte, en nettoyant soigneusement la moissonneuse-batteuse après la récolte d'une parcelle infestée. De même, sur ces parcelles, il faudra

s'assurer de stopper la poursuite de croissance de la plante après une récolte précoce en fin d'été ou début d'automne, et veiller particulièrement aux bordures de champs, parfois plus fortement infestées, pour limiter l'augmentation du stock de semences. Dans les régions où l'une au moins de ces deux espèces d'ambrosies est déjà répandue, la nécessité d'une lutte permanente dans la rotation pour gérer correctement ces adventices préoccupantes est bien connue. Les services agricoles et instituts techniques des filières sont à même de proposer des appuis techniques ciblés.

**Pour plus d'informations :**

<http://www.terresinovia.fr/tournesol/cultiver-du-tournesol/desherbage/ambrosie/>

<http://www.arvalis-infos.fr/view-15835-arvarticle.html?region=>

<http://www.infloweb.fr/ambrosie-a-feuilles-darmoise>

[http://www.terresinovia.fr/ambrosie\\_trifide/](http://www.terresinovia.fr/ambrosie_trifide/)

**Les jachères : à surveiller avec attention !**

Certaines jachères installées au printemps, comme la jachère fleurie qui a un faible pouvoir concurrentiel et une couverture du sol limitée, sont assez sensibles à l'ambrosie. Elles ne sont pas conseillées dans les parcelles connues pour contenir des stocks de semences d'ambrosie. Les dates tardives de broyage prévues dans le cahier des charges de gestion des jachères sont très favorables à la dynamique de l'ambrosie.

La lutte contre l'ambrosie doit se faire sur la durée, avec une intervention dans les parcelles chaque fois que cela est possible. La lutte sera d'autant plus efficace, qu'elle sera engagée précocement sur les territoires où la plante est peu présente. C'est grâce à cette prise en compte précoce que l'arrêt de l'expansion de la plante est envisageable. Pour réduire la présence de cette espèce de façon durable et intégrée, il faut prévenir la constitution d'un stock de semences qui sera particulièrement difficile à gérer.

Pour plus d'informations concernant les aspects de santé publique : <http://www.sante.gouv.fr/une-plante-sous-surveillance-l-ambrosie.html>